



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DISPONIBLE SUR :

www.saint-pal-de-chalencon.fr

Illiwap Mairie de saint pal de chalencon

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

MAIRIE
SAINT-PAL-DE-CHALENCON (43500)

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2026

Lieu : Mairie Saint Pal de Chalencon

Heure d'entrée en séance : 20h35

FEUILLE DE PRÉSENCES

- **Président de séance : Alain BONIFACE**
- **Secrétaire de séance : Marie-Line DUPIN**

Étaient présent(e)s :

BONIFACE Alain ; BRACONNOT Laurent ; CHAPUIS Eric ; DUPIN Marie-Line ; LAVAL Gérard ; MARQUES José ; PELTIER Monique, PRORIOI Fabien ; ROLLY Jeanine ; VALENTIN Thérèse ; VARAGNAT Raphaël ; ZAWADZKI Marie-Hélène

Était absente excusée :

SERRA Claudia a donné pouvoir à CHAPUIS Eric
GAGNAIRE Bernard a donné pouvoir à BRACONNOT Laurent
BUHNEMANN Christiane a donné pouvoir à BONIFACE Alain

DÉLIBÉRATIONS (Ordre du jour)

1. Délibération : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 avril 2026

- Lecture, par Mr Le Maire, du procès-verbal du 29/04/2026
- Vote : 15 POUR

2. Délibération : Désignation des membres à la commission d'appels d'offres

- La commission d'appels d'offres, décidée lors du conseil municipal du 3 avril 2026, a été invalidée par le tribunal administratif de Clermont Ferrand, en conséquence nous devons procéder à une nouvelle élection.
- Les membres titulaires proposés sont Raphael VARAGNAT, Gérard LAVAL, Laurent BRACONNOT pour les suppléants sont proposés Thérèse VALENTIN, Monique PELTIER, Fabien PRORIOI
- Vote : 15 POUR

3. Délibération : Demande de fonds de concours pour la réfection des volets de l'école publique

- La moitié des volets roulants de l'école publique doivent être changés. Il a été demandé des devis. Le devis retenu s'élève à 6 343,36 € (8 volets). Il sera demandé une subvention, au titre du fonds de concours Communauté de Communes Marches du Velay / Rochebaron, d'un montant de 2 643 €
- Vote : 15 POUR

4. Délibération : Emprunt Budget Commune / Remboursement de la ligne de trésorerie

- Monsieur Le Maire rappelle que l'endettement de l'ensemble de la commune, au 1^{er} janvier 2026, s'élève à 2 318 000 € (budget principal + budget Centre de vie + station carburants). La commune aurait du rembourser 200 000 € en date du 07/04/2026 (correspondant à une avance de trésorerie contractée début 2025 par la précédente municipalité). Monsieur Le Maire et Raphael VARAGNAT ont rencontré la Caisse d'Epargne qui a proposé à la mairie un emprunt à « taux fixe » à 3,99 % ou un emprunt à taux variable indexé sur le « Livret A » 2,50 %.

Les membres du conseil municipal ont décidé de souscrire à un emprunt de 200 000 € sur 15 ans au taux du livret A + marge de la Caisse d'Epargne soit 2,50 %» en progressif. L'emprunt permettra le remboursement de l'avance de trésorerie de 200 000 €.

Monsieur Le Maire et Raphaël VARAGNAT mentionnent toute la difficulté de procéder à des investissements structurants sur la mandature 2026/ 2031 ; les budgets d'investissements seront orientés vers des « petits » et « gros » entretiens ; le conseil en prend acte.

- Vote : 15 POUR

5. Délibération : Adoption du règlement intérieur du gymnase

- Laurent BRACONNOT présente le règlement intérieur du gymnase qui sera applicable à compter du 15/05/2026.
- Vote : 15 POUR

6. Questions diverses

- Recherche d'une solution pour les mégots autour du gymnase autre que des seaux étanches qui se remplissent d'eau ; une solution sera étudiée avec les services techniques.
- La marche des 3 communes (11kms) est programmée le 07/06/2026 : départ de Boisset et repas à Saint Pal de Chalencon salle Rex.
- Un panneau de signalisation situé « route de la planche » a été arraché, il sera remis en place prochainement.
- Un surveillant de baignade sera présent du 03/07/26 au 31/08/26. Pour le poste de régisseur des candidatures ont été reçues et seront étudiées. La mairie attend une réponse de l'OZEN pour la semaine du 29/06/2026 au 03/07/2026 .
- Nous attendons des candidatures pour la tenue du local « bonbons »
- Des dépôts de gravas ont été constatés sur les hameaux du BREYRE et du SAP ; nous recherchons les contrevenants.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h10.
